

4. Territoire littoral, dynamiques des marges urbaines littorales et emboîtement d'échelles : contributions de géographes

Vincent Herbert, Catherine Meur-Férec, Valérie Morel, Jérôme Longuépée, Philippe Deboudt

4.1 Le territoire littoral

Les travaux de A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain, (1995), de R. Brunet, R. Ferras, H. Théry (1998) et de J. Lévy et M. Lussault (2003) font apparaître dans leur analyse qu'un territoire est un espace approprié, dénommé, délimité, identitaire ; qu'il s'agit d'une surface ou maille gérée soumise à l'exercice d'un pouvoir, d'une administration. Un territoire est une surface

sur laquelle un pouvoir applique une politique donnée. Le territoire est en quelque sorte une maille construite autour des caractères suivants :

- un espace localisé aux contours mobiles et perméables à l'extérieur ;
- l'unité de gestion qu'il constitue ;
- les logiques d'appartenance à une même entité exprimée par les acteurs qui y vivent et qui l'utilisent.

Les échelles géographiques du territoire peuvent être bien différentes. Y. Jean (2002) souligne l'omniprésence du terme dans la vie quotidienne : « Dans le langage commun, tout devient territoire, les politiques publiques qui ont le leur comme les minorités ethniques, les différentes espèces animales comme les tribus en Afrique ou à l'Assemblée, les universitaires comme les élus... ». Depuis quelques années, le territoire est devenu un concept géographique tendant à exprimer plus fortement que l'espace le rapport qu'entretiennent les hommes avec celui-ci. Selon Y. Jean, « ce retour du territoire, du local, s'inscrit dans un contexte économique et idéologique caractérisé par un phénomène de mondialisation ». A « la déterritorialisation accentuée de la production, des échanges, des concentrations industrielles et financières, de la circulation accélérée des idées, des capitaux, des marchandises, des hommes » s'oppose « une volonté individuelle d'ancrage, d'identité, d'un besoin de territoire, d'être de quelque part ». Pour Y. Jean (2002), le territoire peut être défini comme :

- « un espace géographique qui regroupe en un tout un système de production, des réseaux proches ou qui ne sont pas présents physiquement sur l'espace local » (lien favorisé par les technologies de l'information et de la communication) ;
- « une construction d'acteurs » ;
- « un espace réel et rêvé » ;
- « des signes, des symboles, des images inscrits dans le temps ».

G. Di Méo (1998) propose de développer une analyse territoriale « s'engageant dans un déchiffrement croisé de deux logiques. L'une s'attache aux territoires des institutions et du pouvoir, expressions d'une volonté politique agissant elle-même comme un facteur d'objectivation et d'imposition de formes, de structures à caractère géographique. L'autre, partant au contraire des personnes, décrit les espaces de vie et les espaces vécus ». Dans un pays comme la France où « la décentralisation tardive, lente et inachevée progresse en même temps que s'exercent les effets de la mondialisation – globalisation et de la construction européenne, l'intense production de nouveaux territoires politiques et administratifs nécessite une réflexion approfondie sur leurs rapports avec les espaces de vie. » Pour promouvoir la formation d'une nouvelle citoyenneté, « il importe de rapprocher les territoires (constructions politiques) et les territorialités (rapports individuels et collectifs à l'espace signifié, territorialisé), ou tout au moins de les

rendre compatibles ». Espace et territoire conduisent donc, actuellement, les géographes à revisiter les concepts de discontinuité, limite et frontière.

Le territoire est un système complexe dont la dynamique résulte de la boucle de rétroaction entre un ensemble d'acteurs et l'espace géographique qu'ils utilisent aménagent et gèrent. Cette définition s'appuie en fait sur la mise en relation de trois sous-systèmes clairement définis par A. Moine (2005) :

- « – les acteurs en interrelation qui vont permettre, soit dans un espace donné, soit par rapport à une problématique donnée, de comprendre en partie les raisons des équilibres en présence qui déterminent une stabilité dynamique du territoire ;
- l'espace géographique, espace aménagé par les acteurs, en fonction du géosystème, présentant de multiples objets en interaction et que l'on peut désagréger en trois sous-systèmes :
 - le géosystème ou milieu géographique au sein duquel évoluent les acteurs, on parlera des contraintes ou aménités naturelles qui entrent en interaction avec les acteurs et influencent l'organisation de l'espace géographique ;
 - l'espace anthropisé constitué par l'ensemble des objets anthropiques (réseaux, constructions, hommes, etc.) répartis au sein du géosystème ;
 - l'espace social, celui des rapports sociaux qui recèle « l'ensemble des interrelations sociales spatialisées » (Frémont et al., 1984), entre les individus, les groupes et en étroite relation avec l'espace politique et institutionnalisé ;
 - l'espace politique et institutionnalisé au sein duquel sont formalisées les multiples relations entre les acteurs. Il s'agit d'une portion d'espace régi par la reconnaissance de règles communes.
- les systèmes de représentation, qui se fondent sur l'interconnexion entre trois types de filtres : individuel (valeur) et idéologique (théorie, modèle), qui forgent à la fois la connaissance et la conception qu'ont les acteurs du monde qui les entoure (Callon et Latour, 1990). »

Le territoire littoral doit être appréhendé comme un système qui renvoie à la nature comme aux pratiques sociales. Il va de soi qu'aucun système littoral n'est purement littoral et coupé de toute influence en provenance d'aires lointaines, vraiment terrestres ou vraiment marine. Pour J.-P. Corlay (1995), le littoral doit être appréhendé comme un système aux éléments multiples, dont les deux composantes principales sont, d'une part, l'écosystème, c'est-à-dire un milieu aux potentialités diverses et aux contraintes très fortes et, d'autre part, le socio-système, combinaison de facteurs qui relèvent de la société. La dynamique du système résulte d'interactions complexes entre la dynamique naturelle et la dynamique sociale. Le centre du système est constitué par les acteurs sociaux développant, à terre ou en mer, des pratiques dessinant des itinéraires et des

territoires en fonction de projets et de stratégies spatiales qui s'appuient sur des représentations et s'inscrivent dans un cadre juridique, le droit du littoral. Le littoral peut ainsi être appréhendé comme un 'éco-sociosystème'. Les géographes ne proposent pas de limites figées car le littoral est, par sa nature même, un espace dynamique et mobile. L'extension du territoire littoral dépend directement de la problématique à traiter. Il convient donc de travailler, en privilégiant une approche systémique, sur des « unités géographiques fonctionnelles appartenant à des sous-systèmes naturels et/ou anthropiques » (UNESCO, 1997). Pour le géographe, d'une part il n'existe pas de définition unique du territoire littoral et d'autre part, une délimitation géographique du littoral est associée à chaque sens. Cette variété de sens est étroitement liée aux relations entre nature et société qui se sont opérées au fil du temps et qui s'opèrent encore aujourd'hui sur ce territoire.

4.2. Les marges urbaines littorales

L'étude des marges ouvre un chapitre intéressant sur les fluctuations, spatiales et temporelles, des aires de peuplement des espèces. Les marges, en fonction de leur appellation, offrent des dynamiques différentes. Elles peuvent être interface ou écotone. Alors que l'interface constitue une rupture nette, l'écotone consiste en un gradient menant d'un milieu à un autre. Selon B. Prost (2004), « la marge serait l'écart (de surface, de temps, d'intensité fonctionnelle) entre un "plus", c'est-à-dire un territoire organisé, fonctionnant suivant des règles mises en place progressivement, et un "moins" qui, pour un espace, une époque, une forme d'activité donnés, ne répond plus aux normes du système, du territoire auquel il se rattache, que cette non-réponse soit brutale (rupture) ou progressive (modification, transition) ». Ce concept est particulièrement intéressant, car la plupart des milieux, abordés à petite échelle, présentent des transitions progressives qui peuvent s'échelonner sur des dizaines de kilomètres. Les marges urbaines peuvent s'apparenter à des espaces que les villes gagnent sur leur environnement périphérique. On peut donc les considérer comme des zones périurbaines, résultant de la croissance urbaine (*urban sprawl*), en quelque sorte des zones tampons entre milieux urbains et naturels et/ou agricoles. Les lois de décentralisation de 1983 ont donné aux décideurs locaux une maîtrise de l'affectation des sols de leurs communes. Les perspectives qu'a ouvert cette loi en termes de développement économique ont grandement contribué à encourager un phénomène déjà prégnant dans les années 1970 : la périurbanisation ou extension urbaine, en direction des zones préalablement orientées vers la vocation agricole ou d'élevage. Pour ces communes nouvellement investies par une destination résidentielle, urbaine, le cadre rural est un élément identitaire et un atout de développement (Serrano, 2005). L'extension urbaine, à l'origine de l'avancée des marges

urbaines à l'intérieur de zones par définition non urbanisées, peut engendrer des modifications en termes d'occupation de sols largement reconnus. Parmi ceux-ci nous pouvons citer la réduction des terres agricoles dans la mesure où ces dernières sont converties en zones urbanisables, ou encore la réduction des habitats naturels et la perte de biodiversité. Outre ces modifications concernant l'occupation des sols, l'extension des marges urbaines engendre des phénomènes économiques, comme l'augmentation de la pression fiscale à l'échelle locale, induits par la nécessité de développer les services publics locaux et de raccorder les nouveaux venus aux réseaux publics d'adduction d'eau, d'électricité, de gaz et aux réseaux routiers. L'extension engendre également une augmentation de la pollution de l'air puisque les mouvements pendulaires domicile-travail s'allongent. D'un point de vue social également, l'étalement urbain va poser problème puisqu'il est souvent synonyme de ségrégation, gentrification et homogénéisation sociale... ainsi que d'inégalités devant l'accès aux ressources environnementales. Sur les marges urbaines littorales, la proximité entre espaces urbanisés et espaces de nature, dont la mer, crée des interactions et engendre des influences réciproques.

Cette co-évolution reflète un mouvement trajectif perpétuel entre ville et nature (Figure 1).

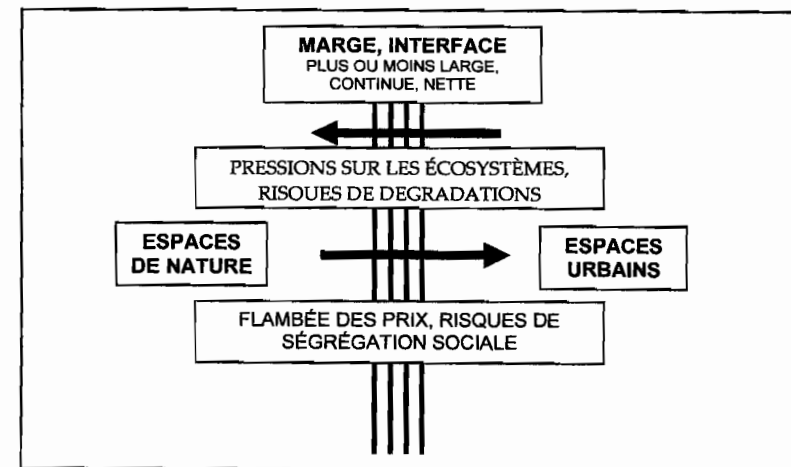


Figure 1 : Les marges urbaines littorales (C. Meur-Férec et V. Herbert, 2006)

D'une part, la nature exerce des effets sur la ville. Cette thématique est bien connue et a été traitée sous l'angle des ségrégations selon les quartiers ou *gentrification* : la qualité environnementale (ici en termes de cadre de vie) va en effet modifier le profil physique, paysager, de la ville, ce qui affectera

en retour les prix de marché et donc le profil social des quartiers. Cette question a été notamment traitée en économie par le biais de la méthode des prix hédoniques (MPH) développée notamment par S. Rosen (1974) ou encore A. M. Freeman (1974). L'idée consiste à considérer que certains biens économiques sont dits *composites*, en d'autres termes, sont constitués d'un faisceau de caractéristiques dans une certaine mesure identifiables, et évaluables. Ce caractère composite attribué à ces biens permet de dégager une valeur économique, c'est-à-dire un prix implicite à chaque caractéristique. On peut par exemple considérer qu'une automobile puisse se différencier de ses concurrentes par le biais de la marque, de certaines caractéristiques du moteur (puissance, nombre de chevaux, consommation, génération de pollution), ou encore de caractéristiques liées aux finitions, aux matériaux mis en œuvre, etc. L'objet de la MPH sera alors d'évaluer le prix implicite de chaque caractéristique, autrement dit la valeur marchande que les acheteurs révélés octroient à chaque caractéristique. Concernant les caractéristiques qui nous intéressent ici plus particulièrement, à savoir les inégalités écologiques, on peut estimer que l'environnement naturel, dans une acception assez large, peut être intégré au sein des valeurs immobilières. Cela signifie qu'au travers l'observation des marchés immobiliers, on pourrait obtenir une idée de la façon dont les ménages évaluent la qualité de l'environnement qui leur est proche. Cependant, les inégalités écologiques ne concernent pas uniquement la question de l'environnement à proximité des lieux d'habitation, il concerne par ailleurs des usages qui n'impliquent pas d'appropriation privative tels les loisirs, les promenades sur des sites de nature proches par exemple, ou l'accès à la plage et à la mer. Les valeurs économiques rattachées à ces autres usages sont évaluables au travers d'autres méthodes d'évaluation économique à l'instar de la méthode des coûts de transport, par exemple, qui tente de mettre en lumière l'ensemble des coûts, pécuniaires ou autres, mis en œuvre par les individus se déplaçant sur un site de nature de manière à pouvoir en jouir. Cet effet de la nature sur la ville est donc un effet positif, une aménité positive qui sera exploitée par les décideurs publics pour promouvoir l'image et l'attractivité de leurs communes.

D'autre part, la ville exerce en retour un impact sur la nature : la pression urbaine, notamment sur les franges, se traduit par des modifications de qualité environnementale (dans le sens d'écosystèmes), lorsqu'il ne s'agit pas de dégradations ou encore d'apparition de risques « dits naturels » résultant notamment de la confrontation des dynamiques urbaines et naturelles (Meur-Férec et Morel, 2004). Ce mouvement procède donc de la thématique générale de l'impact des activités humaines sur les milieux dits naturels, ainsi que des réponses apportées en termes de politiques

publiques, impulsées des niveaux internationaux, nationaux ou locaux. Les travaux des écologues permettent d'apporter des éléments de réponse à la question de savoir quel est l'impact de la proximité grandissante de la ville sur les milieux, notamment en termes de biodiversité. Lorsque l'on replace ces deux mouvements au sein de la dynamique de co-évolution qui anime les rapports ville-nature ou ville-frange côtière, il importe d'en mettre en évidence les manifestations en termes de génération d'externalités environnementales, qui, se manifestant de manière hétérogène sur les territoires, seront à terme source d'inégalités écologiques. C'est précisément l'objet de la troisième partie que de développer des outils permettant l'évaluation des phénomènes en cause.

Du point de vue de l'espace littoral qui nous intéresse plus particulièrement, il importe de considérer l'interface littorale comme étant une zone qui complexifie les types des relations entre ville et nature, par l'introduction de la dimension côtière et marine (Figure 2)

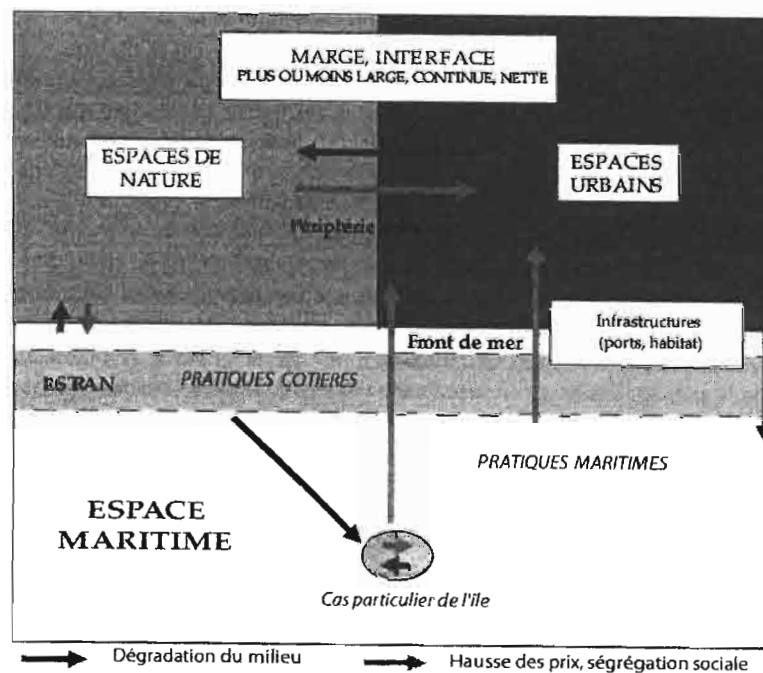


Figure 2 : Inégalités écologiques et spécificité littorale (V. Herbert, 2006)

La recherche d'une proximité de la mer, étendue libre et « naturelle », nous semble parfaitement illustrer la dualité des effets produits par

l'étalement urbain. En effet, cette recherche d'investissement des milieux littoraux va générer des effets complexes se manifestant sur des échelles d'espace et de temps différenciées. Dans un premier temps, l'urbanisation des franges littorales, dont le profil est au départ *naturel* ou plutôt peu artificialisé ou peu anthropisé, va conduire à une augmentation du prix du foncier ; la 'vue sur mer' et l'abondance d'espace donnant l'impression d'insularité, de havre, vont constituer un argument important lors d'une transaction immobilière ou plus généralement lors d'une décision de localisation résidentielle (Meur-Férec, 2006). Mais en retour, ces espaces urbanisés contribuent à la modification ou à la dégradation du milieu, de façon directe (aggravation de l'érosion côtière par rupture du couple dune-plage, ou développement de la pollution par manque de stations d'épuration...) ou indirecte (développement de nouvelles infrastructures sur l'estran comme un port de plaisance hors-site...). Le milieu côtier subit également des dégradations dues à une fréquentation risquant de dépasser sa capacité d'accueil (pêche à pied). Cette fréquentation peut être mise en relation avec la proximité urbaine.

D'un point de vue théorique, ces relations dynamiques entre la présence initiale d'aménités environnementales et l'urbanisation qui en découle ont bien été mises en évidence par Dendrinos (2000) qui à l'aide d'un modèle prédateur-proie, illustre la façon dont le développement économique et l'urbanisation, en se nourrissant de l'attrait exercé par l'environnement, conduisent à la destruction de ce dernier. Il en résulte une dynamique en 4 phases qui unissent un niveau de qualité environnementale d'une part et un niveau de développement et d'urbanisation d'autre part.

Plus précisément, la phase initiale présente un état de l'environnement élevé qui se réduit lors des phases 2 et 3 à mesure que l'urbanisation et le développement accélèrent, puis augmente lors de la phase 4. A l'inverse, l'urbanisation présente un niveau faible durant la première phase, qui ne cesse cependant de croître jusqu'à la seconde phase. Cependant, du fait de la diminution de la qualité environnementale, les perspectives de développement se trouvent compromises et le niveau de développement diminue à la manière de la qualité environnementale, annonçant une crise écologique se répercutant *in fine* en déclin économique.

Ce modèle conceptuel présente l'intérêt de pouvoir expliquer la dynamique de co-évolution des liens entre qualité environnementale et dynamique de développement/peuplement sur certains territoires littoraux et seulement certains. En effet, ce modèle souffre de certains manquements, et notamment :

- La prise en compte des effets d'irréversibilité : à mesure que le développement est freiné par la crise écologique, les territoires

concernés font l'objet d'une reconquête de la qualité environnementale, ce qui semble assez peu réalisable en zone littorale urbanisée où le niveau d'artificialisation ne laisse guère de place au milieu naturel : le « bétonnage » est alors un phénomène irréversible à court et moyen terme.

- Une définition précise de ce que serait une qualité environnementale du point de vue du tourisme balnéaire et l'haliotropisme en général. De notre point de vue en effet, on ne saurait raisonnablement corrélérer la dynamique de développement ou d'urbanisation des territoires littoraux à leur qualité environnementale, loin s'en faut. Plus précisément, les facteurs d'attractivité, moteurs de l'artificialisation des façades littorales ne semblent pas résider tant dans la qualité des milieux naturels que dans celle de l'environnement dans son acception 'sanitaire' : qualité de l'air, des eaux de baignades, ainsi que dans les attributs liés à l'espace ou encore à l'héliotropisme. Pour s'en convaincre, il nous suffit de considérer que les zones touristiques de la façade méditerranéenne française ou espagnole subissent une artificialisation intense qui ne nuit pas à leur fréquentation. C'est le cas du modèle de 'baléarisation' entre 1960 et 2000 dont les caractéristiques principales liées à l'offre sont le soleil, la plage et l'hôtel (Vittori, 2004)
- Au final, il y a lieu de considérer qu'à mesure de l'urbanisation, les aménités environnementales font place à des externalités ou des biens publics locaux (infrastructures de loisirs, etc.) et que dans ce cas précis, le développement rime avec substitution d'externalités urbaines aux aménités environnementales préexistantes.

Face à ce développement urbain largement consommateur d'espace et de contenus environnementaux, notamment sur les marges, le législateur a tenté de contrer cette dynamique co-évolutive développement-environnement et de contraindre les pouvoirs publics locaux dans leur développement économique. Le sentiment de J. Daligaux (2005) à cet égard nous semble tout à fait manifeste de la façon dont le développement a été conçu durant les dernières décennies. S'appuyant sur l'exemple de la côte provençale, il écrit : « avec l'effondrement du potentiel de constructibilité, les communes sont passées brutalement d'un modèle de développement économique 'quantitatif', basé sur croissance touristique et urbanistique rapide, à un modèle 'qualitatif', cherchant à optimiser le bâti existant ».

Il convient de signaler le cas particulier insulaire, où l'idée d'inégalité écologique relève autant du site (parfois en partie préservé, mais où les surfaces constructibles ou à urbaniser sont de plus en plus rares : île de Ré, Groix...) que de sa situation par rapport à la côte. Il est certain que le milieu littoral (continental, insulaire), intègre une dimension exogène au système

local, à savoir une interrelation avec une clientèle extérieure, susceptible d'investir dans l'immobilier. Pour les géographes-aménageurs, il convient non seulement de décrire la façon dont surgissent et évoluent les différents types d'inégalités écologiques, touchant les écosystèmes et les sociétés et, pour les juristes, d'analyser les mécanismes institutionnels favorisant ou au contraire tentant de pallier ces tendances.

Du point de vue de la géographie, l'entrée par le milieu, dans le sens d'écoumène (Berque, 1996), et donc l'approche mésologique (Berque, 2000), semble la plus pertinente pour aborder la notion d'inégalité écologique. La mésologie privilégie un point de vue relationnel qui cherche à dépasser le dualisme nature-société ; La réflexion est placée sur les modalités de la relation nature-société, vue comme est un trajet perpétuel à la fois pratique et idéologique ou théorique. Selon A. Berque (2000), l'écoumène est « à la fois la terre et l'humanité, mais ce n'est pas la terre plus l'humanité, ni l'inverse, c'est la terre en tant qu'elle est habitée par l'humanité et c'est aussi l'humanité en tant qu'elle habite la terre. [...] L'écoumène c'est la relation de l'humanité à l'étendue terrestre. »

L'étude des inégalités écologique s'inscrit donc parfaitement dans cette approche écouménale. En effet, la mesure de l'inégalité amène à traiter de façon croisée, selon différents emboîtements d'échelles, les données de l'environnement naturel et celles concernant les sociétés. Cette approche contribue en outre à replacer l'environnement dans l'histoire de chaque territoire. Il s'agit notamment d'appréhender le rapport des individus à leur environnement à travers l'expérience qu'ils en ont 'là où ils vivent'. Ce rapport ne se limite pas à la proximité géographique au site. D'autres facteurs peuvent peser sur le vécu environnemental des personnes : mobilité résidentielle, attachement à un lieu, insertion dans des réseaux environnementaux, traitement local des questions environnementales... L'approche par l'écoumène permet la mise en œuvre d'une telle analyse. L'inégalité écologique peut correspondre, par exemple, à l'inégalité d'accès à des sites de nature ; la problématique peut aussi être orientée sur la question du coût élevé du foncier qui empêcherait ou limiterait les classes sociales les plus défavorisées de résider à proximité de ces sites.

Chapitre 2 Les inégalités écologiques, l'écologie et le patrimoine naturel¹

Gérard Bellan, Denise Bellan-Santini, Jean-Claude Dauvin

1. De la définition de l'écologie

Le terme écologie, ses dérivés, les concepts fondateurs semblant échapper à leurs origines, la pensée naturaliste du XIX^e siècle, et sans prétendre « rendre à César... », il ne paraît pas inutile de rappeler que le terme 'écologie' a été créé et défini par Haeckel en 1866. *Stricto sensu*, il signifie 'science de l'habitat'. Selon la définition même donnée par Haeckel, il désigne la science globale dont l'objet est l'étude des interactions des êtres vivants avec leur environnement. L'écologie est une science de nature holistique. De nos jours, comme le soulignent Frontier *et al.* (2004, p. 1), la définition tend à être plus systémique, ils proposent que « l'écologie est l'étude des interactions entre les organismes vivants et le milieu où ils vivent, et des organismes vivants entre eux, dans des conditions naturelles ou modifiées ».

Comme le rappelle Ramade (2002, p. 251), « elle place son objet au sommet de l'échelle organisationnelle des êtres vivants et étudie les processus biologiques au niveau de la complexité maximale ». Est-ce là un projet extrêmement ambitieux ? Est-il utile de dire que cette science est reconnue, codifiée et largement pratiquée ? On peut considérer que deux concepts fondamentaux sont à l'origine de l'écologie contemporaine et de la manière dont elle est appréhendée : l'interaction entre les organismes et leur milieu et l'adaptation des espèces, de leurs populations et des communautés qui les regroupent, à leur environnement. La notion d'interaction semble être la base de la pensée haeckelienne. Cela signifie que les êtres vivants subissent l'influence des facteurs dits écologiques qu'ils soient climatiques, chimiques, édaphiques (pédologiques, géologiques), hydrographiques, hydrologiques ou biotiques (relations conflictuelles ou associatives entre les espèces occupant et/ou

1.- Bellan G., Bellan-Santini D., Dauvin J.-C., 2007, À propos de quelques utilisations des termes 'Inégalités écologiques' : simples impropriétés de langage ou accaparement abusif ? *Développement Durable et Territoires*, Dossier n° 9 : Inégalités écologiques, inégalités sociales, mis en ligne le 3 mai 2007.
Disponible sur : <http://developpementdurable.revues.org/document3426.html>.

Herbert V., Meur-Férec C., Morel Valérie, Longuépée J.,
Deboudt P. (2010)

Territoire littoral, dynamiques des marges urbaines littorales
et emboîtement d'échelles : contributions de géographes

In : Deboudt P. (ed.), Larrue C. (préf.), Bersani C. (postf.)
Inégalités écologiques, territoires littoraux et développement
durable

Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion, 61-
70. (Environnement et Société). ISBN 978-2-7574-0134-7